



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - FADDI - GILBERT - RABOU - SEGUR - MM BLANC - BONNAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - DUVAL - GALZIN - GELIS (Suppléant) - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - SARRAN - SEGUR - VERNHES.

N° 2013/141

Objet : Réfection du chemin de la Bertrandié à Lautrec : choix de l'entreprise

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité de délibérer sur la réfection du chemin de la Bertrandié à Lautrec. En effet, suite aux orages des 30 et 31 mai 2013, une portion de cette route a subi d'importants dommages, et notamment un affaissement de la chaussée sur 80 mètres, ce qui a entraîné sa fermeture.

Trois devis ont été demandés afin d'estimer le coût de la réparation de cette voie, nécessaire à sa remise en circulation.

Les prestations proposées sont identiques au niveau de la structure de cette voie, les différences se font au niveau du drainage de la chaussée. Sans étude de sol qui permettrait de voir à quel niveau se situe le problème, il semble préférable, afin de pouvoir ré ouvrir la route à la circulation, d'opter pour la solution la moins onéreuse.

Les devis présentés par les différentes entreprises se définissent ainsi : l'Entreprise ROSSONI à Ambres pour un montant de 38.617 € HT, l'Entreprise BRESSOLLES à Lavaur pour un montant de 20.289 € HT et l'Entreprise BARDOU TP à Cambounet sur Sor pour un montant de 11.420 € HT.

Après avoir présenté les différentes données, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de privilégier la solution la plus économique à savoir celle proposée par l'entreprise BARDOU TP.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue à l'Entreprise BARDOU TP la réalisation des travaux de réfection du chemin de la Bertrandié situé sur la Commune de Lautrec, pour un montant de 11.420 € HT,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe Voirie 2013,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 septembre 2013.

Le Président,
Raymond GARDELLE